

0864

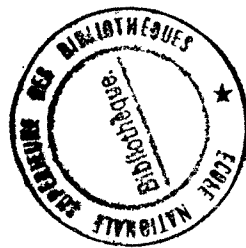
1988
DSB
21

DIRECTION DE PROJETS CULTURELS / MEDIATHEQUES PUBLIQUES

Marie-Claude PASQUET

LA COOPERATION ENTRE BIBLIOTHEQUES

ETUDE ET PERSPECTIVES



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE BIBLIOTHECAIRES

1987 - 1988

Sous la direction de Guy SAEZ
Responsable de la coordination
Jeanne-Marie DUREAU

1988
DSB
21

DIRECTION DE PROJETS CULTURELS / MEDIATHEQUES PUBLIQUES

Marie-Claude PASQUET

LA COOPERATION ENTRE BIBLIOTHEQUES

ETUDE ET PERSPECTIVES



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE BIBLIOTHECAIRES

1987 - 1988

Sous la direction de Guy SAEZ
Responsable de la coordination
Jeanne-Marie DUREAU

1988
DSB
21

SOMMAIRE

PROJET DE RECHERCHE

I - PRESENTATION DU SUJET p. 1

II - LES SOURCES p. 2

PREMIERE PARTIE : L'ENVIRONNEMENT CULTUREL FRANCAIS. 1981-1988 . p. 3-4

DEUXIEME PARTIE : LA COOPERATION REGIONALE EN FRANCE p. 5-8

CARTE DE FRANCE DE LA COOPERATION p. 9

STRUCTURES REGIONALES DE COOPERATION p. 10-11

BIBLIOGRAPHIE

DECENTRALISATION ET REGIONS p. 12-13

POLITIQUES CULTURELLES ET REGIONS p. 14-15

DECENTRALISATION ET BIBLIOTHEQUES p. 16-17

LA COOPERATION ENTRE BIBLIOTHEQUES p. 18-20

LA COOPERATION ENTRE BIBLIOTHEQUES A L'ETRANGER p. 21-22

PROJET DE RECHERCHE

I - PRESENTATION DU SUJET.

Ce projet voudrait exposer les grandes lignes d'une recherche faite dans le cadre du DESS Direction de projets culturels / Médiathèques publiques, sur la coopération entre bibliothèques au niveau des structures régionales mises en place depuis 1984 .

Il nous a semblé nécessaire de replacer ce phénomène dans un environnement culturel national et régional. La coopération, ses causes et ses conséquences, ne peuvent se comprendre qu'en analysant les politiques nationales et régionales en matière de livre et de lecture.

Après un dépouillement de la littérature professionnelle, un constat s'est imposé : il n'existe aucune analyse globale de la coopération interbibliothèques, en dehors de l'étude de Martine Mollet sur ACORD . Quatre années seulement d'existence explique peut-être cela, mais au dire de certains si la coopération a gagné son pari, la période d'essai ne devrait pas dépasser ce laps de temps, et passer à l'étape suivante, c'est-à-dire la prise en charge par les coopérateurs et les élus territoriaux.

Ce travail voudrait donc être une analyse de la création, du financement, du fonctionnement et des services offerts par les structures, ainsi que des politiques qu'elles mènent pour s'intégrer mieux à une politique nationale et régionale. ✓

II - LES SOURCES.

Après la lecture d'articles généraux sur la conception et la réalisation des structures de coopération, un certain nombre de questions se pose ; questions qui trouvent leurs réponses dans l'analyse des documents primaires. Le résultat de cette étude exige cependant une condition préalable : la collaboration des responsables de structures de coopération.

METHODOLOGIE

Pour recueillir les informations et les données chiffrées qui me sont nécessaires, j'ai envoyé un questionnaire reprenant les points développés dans mon plan à tous les responsables d'agences et aux conseillers techniques pour le livre.

Je compte également rencontrer Pascal Sanz pour les missions et les services proposés par le Centre National de Coopération des Bibliothèques Publiques, Cécil Guitart pour les missions et les réalisations de la Fédération Française de Coopération entre Bibliothèques, et un responsable du Bureau de la coopération à la Direction du Livre et de la Lecture.

NATURE DES SOURCES

- rapport préalable à la création des structures régionales
- statuts
- compte-rendus des conseils d'administration et des assemblées générales
- bulletins de liaison
- documents de promotion
- articles de presse

PREMIERE PARTIE

L'ENVIRONNEMENT CULTUREL FRANCAIS : 1981 - 1988

I - La politique du livre et de la lecture au Ministère de la Culture.1 - Les missions de la Direction du Livre et de la Lecture avant 1986.

La Direction du Livre et de la Lecture assure trois types de missions :

- des actions d'ordre technique et financier en direction des bibliothèques municipales et des bibliothèques centrales de prêt.

- définition d'une politique nationale pour le développement de la lecture.

- le développement de nouvelles technologies, vidéo et informatique, dans les bibliothèques.

2 - Redéfinition des missions en 1987.

La mise en oeuvre de la décentralisation nécessitait un réexamen des missions fondamentales de l'Etat en matière de livre et de lecture.

* les missions données par la Loi du 9 janvier 1986 :

- programme de construction des BCP
- aide financière à l'informatisation
à la coopération
- conseil pour l'utilisation de la DGD
- rôle en matière de conservation et de promotion du patrimoine

La Direction du Livre et de la Lecture assure ainsi la sauvegarde d'une identité culturelle nationale dans le domaine de la littérature et de la documentation.

* les missions naturelles de l'Etat :

- préservation de l'unité nationale par un programme de coopération
- ouverture des chantiers de développement de la lecture
- action de formation

* les missions déconcentrées pour accompagner la décentralisation :

- renforcement du dialogue avec les élus par l'intermédiaire des conseillers techniques pour le livre

- mise en oeuvre du concours particulier de la DGD.

II - La coopération : une réalité à la Direction du Livre et de la Lecture.

1 - La coopération, un concept.

Avant le développement d'une politique de coopération et la création de structures, la Direction du Livre et de la Lecture apportait-elle son soutien à des actions coopératives ponctuelles en région ?

La coopération, derrière le mot, quelle réalité ?

2 - Des structures nationales de coopération.

* Le Centre National de Coopération des Bibliothèques Publiques.

- ses objectifs
- les services offerts
- perspectives pour la décennie à venir

* La Fédération Française de Coopération entre Bibliothèques.

III - La politique culturelle en région.

1 - Importance de la culture dans les actions entreprises en régions.

Les régions développent-elles des politiques originales, investissant des secteurs jusque là inexploités, ou reprennent-elles à leurs comptes les politiques des départements et des villes ?

- * Les domaines d'activité culturelle.
- * Les dépenses culturelles.

2 - Quelle place pour le livre et la lecture ?

* Des expériences de coopération entre bibliothèques avant la création des structures.

* Un projet de médiathèque régionale.
ex : Lyon, Caen...

* La coopération avec l'Etat.

- les contrats de plan et les conventions
- la pratique du cofinancement

DEUXIEME PARTIE

LA COOPERATION REGIONALE EN FRANCE

I - Géographie de la coopération.

1 - Implantation des structures de coopération.

* Les critères retenus pour le choix d'une ville.

- politique : implication des élus locaux, départementaux, régionaux
- géographique
- technique

* A qui revient la responsabilité du choix ?

- les professionnels
- les élus
- la Direction du Livre et de la Lecture.

Existe t-il une volonté de développer l'urbanisation et de valoriser les villes existantes par un plan à l'échelle régionale ?

Le choix d'une ville-accueil pour la structure de coopération s'inscrit-il dans ce plan ?

La région a t-elle fait le choix de développer la spécificité de certaines villes ?

Exemple de la région Provence-Alpes-Cote d'Azur, avec la ville d'Arles et ses activités centrées sur le livre.

Dans les régions faiblement urbanisées, il peut être important de limiter l'influence des grandes villes.

Dans les régions fortement urbanisées, les rivalités politiques peuvent empêcher le consensus sur une ville.

2 - Une nécessité : optimiser la desserte de la région.

(carte de la répartition des structures de coopération, des bibliothèques municipales, universitaires et centrales de prêt.)

* Emplacement de la structure par rapport aux autres villes et aux bibliothèques urbaines et rurales.

Dans le cas d'un site unique n'ayant pas une position centrale, n'est-il pas envisageable de revoir le choix ou de créer des succursales ?

Les services proposés par la structure de coopération pourraient être répartis entre plusieurs villes de la région. Exemple de la région Rhône-Alpes.

II - Les agences de coopération.

1 - La chronologie des créations .

Comment peut-on expliquer le décalage entre la création de la première structure en Rhône-Alpes en 1984, et l'absence de structures dans certaines régions ?

- une volonté politique d'échelonner les créations, pour bénéficier d'une période d'essai.

- la difficulté pour les professionnels et les élus d'établir un consensus sur un projet.

- le refus des élus de prendre en compte l'attente et les besoins des professionnels.

2 - Statuts et formes juridiques.

3 - Organisation de la structure.

* Le personnel technique.

* Les membres : - nombre d'adhérents

- identité . BM, BCP, BU
- . centres de documentation
- . associations
- . libraires
- . éditeurs....

- rôle : coopérateurs ou usagers ?

* Les organes de représentation : - le conseil d'administration.

Les élus ont-ils souhaité être représentés au sein du conseil ?

- l'assemblée générale

4 - Les réalisations de la structure de coopération.

* Les objectifs.

Analyse préalable des besoins des bibliothèques et des professionnels du livre.

Les objectifs sont-ils les mêmes dans toutes les régions, reproduction du modèle proposé dans le rapport de Louis Yvert, ou voit-on se développer des spécificités régionales ?

* Les services proposés.

* Les actions ponctuelles.

- quels sont les rapports entretenus avec les BCP

avec des associations.

5 - Les ressources financières.

- un financement bipartite ou tripartite :
 - . Etat / ressources propres
 - . Etat / collectivités territoriales / ressources propres

Quelles sont les parts respectives dans le financement ?

L'implication financière est-ce un mythe ou une réalité ?

Quelle est la politique de la structure de coopération pour susciter ou renforcer ce partenariat financier ?

Ce triple financement est une des garanties de la réussite de la coopération en région. L'Etat, par l'intermédiaire de la Direction du Livre et de la Lecture, ne doit et ne pourra pas continuer à être la source principale de financement. Dans la coopération, l'Etat a une mission d'impulsion, mais le relais doit être pris par la région.

Y a t-il une participation financière des autres collectivités territoriales ?

- participation inscrite au budget annuel
- participation à des actions ponctuelles.

Quelles sont les ressources qui assurent la part d'autofinancement.?

6 - La promotion de l'agence.

- Artisanat ou marketing ?
- Mesure de la satisfaction ou de l'insatisfaction des coopérateurs.

Quelle est la proportion d'établissements coopérateurs dans la région ?

7 - La politique d'ouverture.

- Vers les autres régions.

Existe t-il une politique interrégionale au niveau de la région ?

Le projet des développements en commun s'inscrit-il dans cette politique ?

Quels sont les projets prévus ou réalisés en coopération interrégionale ?

- vers les pays étrangers .

La réalité européenne de 1992 est-elle intégrée dans la politique à long terme de la structure de coopération ?

Correspond t-elle à un souci d'ouverture prôné par le conseil régional ?

- . ouverture vers quels pays ?
- . quels projets ?

III - Perspectives pour la coopération régionale.

1 - L'évolution des structures.

- * Démultiplication des structures en fonction des services proposés.

Exemple de la région Rhône-Alpes.

- * Les formes juridiques : associations Loi 1901, coopératives, établissements publics.

* Structures interrégionales ou départementales, quelles sont les tendances ?

2 - La participation des élus à la coopération.

3 - Comparaison avec les modèles étrangers.

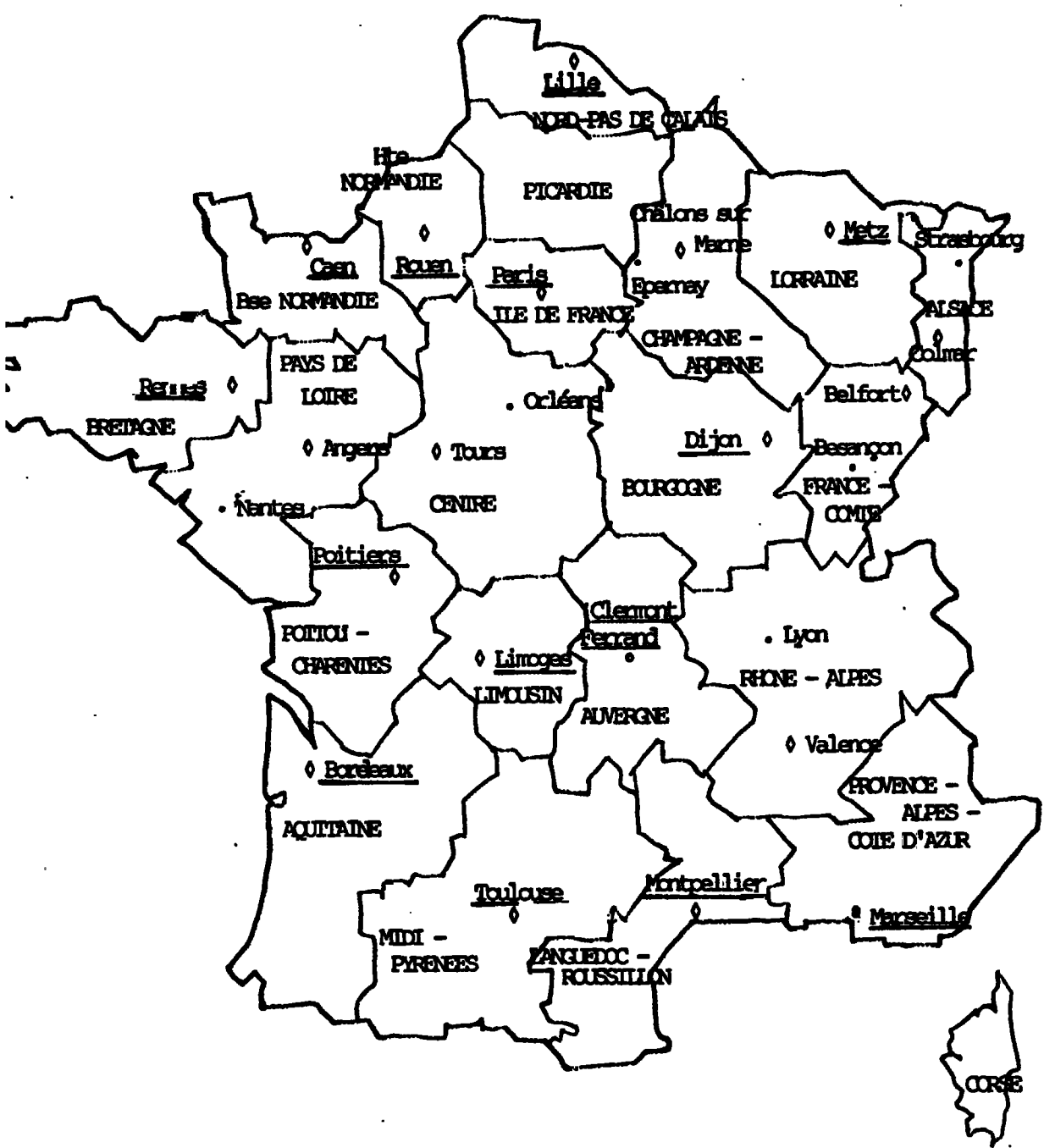
Analyse de la coopération aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en R.F.A.

- Originalité du modèle français.
- Des emprunts possibles ?

4 - Achever la couverture du territoire.

- Développement des structures provisoires.
 - . Auvergne
 - . Provence-Alpes-Cote d'Azur.
- Comblent les vides.
 - . Corse
 - . Picardie.

CARTE DE FRANCE DE LA COOPERATION



LEGENDE

- Rouen siège du Conseil Régional
 et de l'association de coopération
- Nantes siège du Conseil Régional
- Angers siège de l'association de
 coopération
- ◊ structures définitives
- ◊ structures provisoires



LES STRUCTURES REGIONALES DE COOPERATION ENTRE BIBLIOTHEQUES

- ALSACE : Coopération régionale pour la documentation et l'information en
Alsace CORDIAL
- AQUITAINE : Association de coopération des bibliothèques en Aquitaine
- BOURGOGNE : Association pour la coopération entre les bibliothèques et les
centres de documentation ABIDOC
- BRETAGNE : Coopération des bibliothèques de Bretagne COBB
- CENTRE : Agence pour la gestion de l'information en réseau dans la région
Centre
- CHAMPAGNE - ARDENNE : Association pour la coopération des bibliothèques et des
centres de documentation en Champagne-Ardenne
INTERBIBLY
- FRANCHE - COMTE : Association comtoise de coopération pour le livre,
l'audiovisuel et la documentation ACCOLAD
- ILE - DE - FRANCE : Agence de coopération pour le livre et la lecture,
la documentation sonore et audiovisuelle en Ile-de-France
AC2L
- LANGUEDOC - ROUSSILLON : Coopération pour le livre en Languedoc-Roussillon
CLLR
- LIMOUSIN : Association limousine de coopération pour le livre ALCOL
- LORRAINE : Association de coopération pour un réseau de bibliothèques en
Lorraine ACOREB LORRAINE
- MIDI - PYRENEES : Centre régional des lettres
- NORD - PAS DE CALAIS : Agence régionale de services et de coopération de
la lecture et de la documentation sonore et audio-
visuelle ACCES
- BASSE - NORMANDIE : Coopération régionale pour l'action et l'information
dans les domaines de la lecture et de la documentation
sonore et audiovisuelle en Basse-Normandie CORAIL

- HAUTE - NORMANDIE : Association pour l'étude et la préfiguration d'une
fondation en Haute-Normandie
- PAYS - DE - LOIRE : Association pour l'agence régionale de coopération
des bibliothèques des Pays-de-Loire ARCOB
- POITOU - CHARENTES : Association pour la coopération des bibliothèques et
des centres de documentation en Poitou-Charentes
A.B.C.D.
- RHÔNE - ALPES : Agence de coopération régionale pour la documentation en Rhône-
Rhône-Alpes ACORD
- LA REUNION : Conseil régional

Structures provisoires

- AUVERGNE : Association des bibliothécaires français, groupe régional
- PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR : Conseil régional

BIBLIOGRAPHIE

DECENTRALISATION ET REGIONS.

L'étude de la décentralisation dans sa globalité est indispensable pour comprendre les changements apportés à la politique culturelle, qui s'accompagnent de la prise de conscience des élus.

Ces quelques titres analysent les répercussions de la décentralisation sur les administrations centrales et territoriales : nouvelle répartition des pouvoirs entre représentants de l'Etat en région et élus locaux, transfert des compétences et des ressources.

L'émergence d'une collectivité territoriale, la région, oblige l'Etat à un nouveau partenariat. Des relations contractuelles (contrat de plan et convention) deviennent l'instrument privilégié de la coordination des politiques Etat/région et permettent de surmonter les exigences de la planification et de la décentralisation.

La pratique de la décentralisation engendre une nouvelle dynamique des pouvoirs locaux, et entraîne une prise de responsabilité politique accrue.

. BAGUENARD, Jacques . La Décentralisation .- Paris : Presses universitaires de France, 1985 .- Que sais-je? 1879.

. La Région à l'heure de la décentralisation. sous la direction de Dominique Schmitt .- Paris : La Documentation française, 1985 .- Notes et études documentaires.

. CHEVALLIER, Jacques . Le Pouvoir régional .- Paris : Presses universitaires de France, 1982 .

. GONTCHAROFF, Georges . La Région dans la décentralisation. Dans : Correspondance municipale, n°223, p.15 .

. HOUEE, Paul . Décentralisation et collectivités locales.

Dans : Correspondance municipale, n°223, p.6 .

. LAURENT, Loeiz . Impatiences régionales.

Dans : Correspondance municipale, n°223, p.19 .

. RAVANEL, Jean . La Réforme des collectivités locales et des régions .- Paris :

Dalloz, 1984 .

. Le Pouvoir local, quel avenir ? Dans : Pour, 05-06/1982, n°83-84.

. Associations et décentralisation. Dans : Pour, 01-02/1983, n°87 .

. Loi n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions. J.O. 3 Mars 1982 .

. Loi n°86-29 du 9 Janvier 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales .

POLITIQUES CULTURELLES ET REGIONS.

Ces quelques titres voudraient rendre compte de la réflexion sur les enjeux de la politique culturelle à la veille de la décentralisation.

" L'ère des possibles et des questions " qui s'ouvre pour les professionnels de la culture intéresse la politique culturelle dans son ensemble, mais également le secteur du livre et de la lecture.

La culture, pour les élus et les acteurs culturels, apparaît comme un moyen de créer et de valoriser une identité régionale.

Le développement des spécificités locales permet de limiter l'importation d'un modèle culturel parisien, et la reproduction d'un schéma dominant.

La région doit devenir un relais dans le développement culturel national en adoptant un comportement culturel responsable et en se dotant de moyens créatifs et innovants.

En concevant une politique globale, la région évitera la dispersion des actions et un localisme qui entrainerait un appauvrissement de la production culturelle.

La politique culturelle des régions ne doit pas entrainer un cloisonnement. Ouverture et communication sont ses maîtres mots.

La décentralisation nécessite une redéfinition du rôle de l'Etat : sa mission première est de susciter une politique culturelle régionale.

L'émergence de la région appelle une politique de partenariat.

L'esprit de la politique contractuelle est de concilier le respect de l'autonomie locale avec l'affirmation de la cohérence de la politique nationale, et d'aider au développement de politiques globales.

La prise en compte des réalités régionales et nationales assure un enrichissement réciproque.

. RENARD, Jacques . L'Elan culturel : la France en mouvement .- Paris : Presses universitaires de France .- Politique d'aujourd'hui.

. BUTHEAU, Robert . Pour une communauté culturelle régionale. Dans : Silex , n°22 : l'Etat dans toutes ses cultures. 1982.

. GUITART, Cécil . Livre, lecture, région . Dans : Silex , n°22 : l'Etat dans toutes ses cultures, p.41-45, 1982 .

. RENARD, Didier . Politiques culturelles et décentralisation. Dans : Silex , n°22 : l'Etat dans toutes ses cultures . 1982 .

. SAEZ, Guy . Territorialisation de la politique culturelle. Dans : Silex , n°22 : l'Etat dans toutes ses cultures. 1982 .

. QUEYRANNE, Jean-Jack . Les Régions et la décentralisation culturelle. Les conventions de développement culturel régional .- Paris : La Documentation française, 1982 .

. MOULINIER, Pierre et RIZZARDO, René . Journées d'étude sur la coopération de l'Etat et des collectivités territoriales dans le financement et la mise en oeuvre de l'action culturelle. Compte-rendu et synthèse .- Ministère de la Culture et de la Communication. Département des études et de la prospective, 1986.

. Les Dépenses culturelles des régions. Basse-Normandie .- Ministère de la Culture et de la Communication. Département des études et de la prospective, 1986 .

DECENTRALISATION ET BIBLIOTHEQUES .

La littérature témoigne de la réflexion des professionnels et des instances nationales sur le sens à donner à une politique pour le livre et la lecture dans le cadre de la décentralisation, avec l'apparition d'un nouveau partenaire : la région.

Deux orientations sont exposées par la Direction du Livre et de la Lecture : conforter et développer le réseau de lecture publique pour assurer le libre accès de tous à l'information.

mettre en place une politique de coopération.

Les régions doivent prendre le relais pour mener une politique d'incitation, de promotion et d'évaluation.

Ces propositions reflètent les attentes des professionnels.

1 - Possibilité pour les bibliothèques municipales classées de devenir des bibliothèques régionales. Leur politique serait alors orientée sur trois axes : fonction de recherche, fonction technique et action culturelle. Elles devraient être également les moteurs d'une coopération entre les bibliothèques de leurs régions et les organismes nationaux.

Ces missions s'inscriraient bien dans les compétences reconnues à la région en matière de développement culturel et scientifique.

2 - La coopération entre bibliothèques.

C'est un projet qui concrétise une idée et une pratique déjà anciennes, et qui définit les champs d'action de la coopération : patrimoine, information bibliographique, accès aux documents primaires, information, formation, action culturelle et expérimentation des nouvelles technologies.

La région serait le cadre adéquat pour la mise en place de services décentralisés articulés sur une structure nationale de service et de coopération.

Ces propositions montrent que les professionnels arrivent à des conclusions proches, même si les formes d'action préconisées sont différentes.

3 - Une législation sur la lecture publique qui apparait comme le complément de la décentralisation.

La loi donnerait un rôle de coordination au ministère de la culture, et permettrait de nouvelles responsabilités pour les collectivités territoriales. Elle viserait à réduire les inégalités qui pourraient s'accroître avec la décentralisation et l'absence d'une instance de coordination.

4 - Le conseil national des bibliothèques publiques.

Il est conçu comme un organe de coordination et d'orientation de la coopération technique entre bibliothèques de divers types, mais aussi de concertation entre les différents partenaires pour établir une politique de la lecture publique.

Ces mesures doivent accompagner la décentralisation pour la rendre efficace et lui donner des chances de réussite.

. Rapport YVERT . Décentralisation et bibliothèques publiques : les bibliothèques des collectivités territoriales.

Dans : Bulletin des bibliothèques de France, T.29, n°4, p.269-297 . 1984 .

. La Décentralisation, nouveaux pouvoirs, nouvelles structures.

Actes du congrès de l'A.B.F., mars 1985, Avignon.

Dans : Bulletin d'information de l'association des bibliothécaires français, T.129, 1985 .

. GUITART, Cécil . Un service des bibliothèques publiques à l'heure de la décentralisation.

Dans : Supplément à Lettres, n°6, 01/1986 .

. PERRIN, Georges . Lorsque livre et lecture se décentralisent.

Dans : Régionales, supplément à Livres-Hebdo, n°10, p.1-2 . Mars 1987 .

. ROCHER, Jean-Louis . De la ville à la région. Les bibliothèques municipales classées en question.

Dans : Bulletin des bibliothèques de France, T.29, n°4, p.299-306 . 1984 .

LA COOPERATION ENTRE BIBLIOTHEQUES .

Depuis les années soixante dix, les professionnels sont passés d'une prise de conscience de la nécessité de coopérer, accompagnée d'actions ponctuelles, à une volonté politique d'instaurer un réseau cohérent sur l'ensemble du territoire. La coopération apparaît alors comme la conséquence directe de la décentralisation, garante d'une certaine unité.

Parallèlement, l'évolution de la réflexion et de la réalité a fait passer la coopération du domaine des professionnels du livre à une association professionnels/élus autour d'une idée.

Le rapport sur la décentralisation des bibliothèques préconisait la création de structures de coopération nationales et régionales.

L'analyse de la situation du livre et de la lecture en région était un préalable à l'élaboration de projets.

La coopération répond à une volonté conjointe de la Direction du Livre et de la Lecture et des professionnels de bâtir des projets correspondants à l'identité et aux besoins des régions, mais s'inscrivant dans une politique nationale . L'attitude des élus et leur implication dans des réalisations concrètes assurent une certaine longévité à la coopération.

La coopération est enfin une nouvelle approche du métier de bibliothécaire : nécessitant le rassemblement des ressources matérielles et financières, du potentiel humain, pour harmoniser les efforts.

Elle doit permettre de satisfaire les lecteurs qui souhaitent un accès direct à l'ensemble des ressources existantes, et qui manifestent un regain d'intérêt pour les valeurs patrimoniales.

. Coopération des bibliothèques en France : rapport aux ministres de la Culture et de la Communication et de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.
Dans : supplément à Lettres, n°12, 1987 .

. Coordination et coopération des bibliothèques. Actes du congrès national de l'A.B.F., mai 1976, Caen .
Dans : Bulletin d'information de l'association des bibliothécaires français, n°92, 1976 .

. LEBLANC, J.J. Coopérer ou périr ? Dans : Documentation et bibliothèques, T.22, n°3, p.113-121 . 1976 .

. GOASGUEN, Jean . Vers des structures régionales de coopération : historique d'un concept. Dans : Bulletin d'information de l'association des bibliothécaires français, n°123, p.15-18 . 1984 .

. GOASGUEN, Jean . Coopération : un oui franc et massyf. Le Centre National de Coopération des Bibliothèques Publiques. Dans : Bulletin des Bibliothèques de France, T.31, n°2, p.114-127 . 1986 .

. Juste un regard...visite du Centre National de Coopération des Bibliothèques Publiques. Dans : supplément à Lettres, n°15 . 07-08/1987 .

. GUITART, Cécil . Lecture et documentation. Dans : Actualités Rhône-Alpes du livre, n°0, p.36-47 . 1982 .

. Une agence de coopération régionale pour la documentation. ACORD. Dans : Bouquinfo, n°0, mai 1984 .

. MOLLET, Martine . Les Enjeux d'une coopération interbibliothèques régionale à l'heure de la décentralisation.

DESS . Direction de projets culturels, 1985, Université des sciences sociales de Grenoble.

. GREGOIRE, C. et SYREN, A.P. ACORD et INTERBIBLY : esquisses pour une étude de la coopération entre bibliothèques. ENSB, Villeurbanne, 1985 .

. NUCE DE LAMOTHE, M.S. de . La Coopération régionale en matière de livres et de bibliothèques : l'exemple de la région Poitou-Charentes. Dans : Bulletin d'information de l'association des bibliothécaires français, n°126, p.23-24 . 1985 .

. GERMANAUD, Marie-Claude . La Coopération entre bibliothèques : une nécessaire modernité. Dans : Régionales, supplément à Livres-Hebdo, n°10, p.3-6 . mars 1987 .

PATRIMOINE

.. DESGRAVES, L. et GAUTIER, J.L. Le Patrimoine des bibliothèques. Rapport à monsieur le Directeur du livre et de la lecture. Paris : Ministère de la Culture, juin 1982 .

. QUERRIEN, M. Pour une nouvelle politique du patrimoine. Rapport au Ministre de la Culture. Paris : La Documentation française, 1982 .

✓ . Actes des journées d'Arc-et-Senans sur le patrimoine écrit. Exemple dactylographié.

. Les Fonds anciens des bibliothèques françaises. Journées d'étude de l'AENSB. Villeurbanne, 13-15 novembre 1975. Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1976 .

. BLECHET, Françoise et CHARON, Annie. Les Fonds anciens des bibliothèques françaises. Résultats de l'enquête de 1975. Paris : CNRS-Institut de recherche et d'histoire des textes, 1981 .

Dépouillement systématique de revues professionnelles

Livres-Hebdo depuis 1982.

Coopération depuis le n°0, novembre 1985 .

LA COOPERATION ENTRE BIBLIOTHEQUES A L'ETRANGER.

Choisis parmi la littérature anglo-saxonne et germanique, quelques titres permettent de faire le point sur la coopération à l'étranger : Etats-Unis, Grande-Bretagne, Canada et R.F.A.

Outre-Atlantique, la coopération est une réalité ancienne. Basée sur un système officiel depuis 1966, la coopération est financée en partie par des fonds publics.

Conçue à l'origine pour les bibliothèques publiques, elle s'est ouverte vers d'autres types de bibliothèques pour assurer sa pertinence et sa viabilité. Bien rodée, la coopération éprouve cependant des difficultés d'ordre financier et technique devant la multiplication des réseaux. Les coopérateurs expriment leur volonté de voir créer un réseau de coordination national.

En Grande-Bretagne, la coopération entre bibliothèques est institutionnalisée depuis 1964. Son développement doit beaucoup au dynamisme des professionnels et à l'effort financier important supporté par le gouvernement. Les structures de coopération sont réparties par régions bibliothéconomiques, et ont un réel pouvoir de conception et d'organisation.

En R.F.A., la coopération également institutionnalisée, signifie surtout la répartition des fonctions par niveaux de bibliothèques, ainsi que l'élaboration d'un plan de fourniture de documents à l'échelon supra régional.

. TELL, Björn . La Coopération régionale en matière d'information.

Dans : Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques, vol. XXX, n°3, p.147-159 . 1976 .

. RUYSSSEN, Y. Coordination et coopération entre les bibliothèques.

Dans : Bulletin des Bibliothèques de France, n°12, p.845-866 . 1956 .

. GIRARD, Alain . Réseaux et coopération inter-bibliothèques en Grande-Bretagne : une expérience exemplaire ?

Dans : Médiathèques publiques, n°44, p.31-42 . 1978 .

. AGOSTINI, Francis et LUPOVICI, Catherine . Coopération et réseaux de bibliothèques aux Etats-Unis.- ENSB, 1977 .

. LIMOUZI, Sylvie . La Coopération entre bibliothèques publiques aux Etats-Unis.- ENSB, 1982 .

. VALLET, Catherine . En direct du Québec. Bilan et perspectives pour les bibliothèques publiques. Dans : Bulletin des Bibliothèques de France, T.32, n°6, p.502-519 . 1987 .

✓ . BERARD, R. et DUBREUCQ, A. La Coopération entre bibliothèques en R.F.A. ENSB, 1975 .

. EYSEN, Jürgen . The development of libraries in the Fédéral Republic of Germany. Dans : IFLA Journal, n°9, p.91-101 . 1983 .

. HONORE, Suzanne . L'Organisation des bibliothèques en Allemagne Fédérale. Le rôle de la Deutsche Forschungsgemeinschaft. Dans : Bulletin d'information de l'association des bibliothécaires français, n°50, p.8-11 . 1966 .

✓ . OERTEL, Dieter . Planification et coopération dans les bibliothèques de la R.F.A. Dans : Bulletin des Bibliothèques de France, T.26, n°9-10, p.541-543 . 1981 .





* 9 5 7 8 7 1 6 *